

RÈGLEMENTS



Il est obligatoire de respecter la politique d'accès à l'installation en vigueur afin d'assurer un accès juste et équitable.

IMPORTANT | COVID-19 | PALIER ROUGE

AFIN D'AVOIR ACCÈS À LA PATINOIRE, CHAQUE PARTICIPANT DOIT OBLIGATOIREMENT :

1. réserver sa place en ligne au candiac.ca,
2. confirmer sa réservation sur place en présentant sa carte du citoyen au contrôleur d'accès au bord de la patinoire.

*** ATTENTION ***

- Capacité maximale de la patinoire : 24 participants.
- Les parties ne sont pas autorisées (hockey et ringuette).
- Le vestiaire du chalet n'est pas accessible aux participants.
- Les toilettes du chalet sont accessibles aux participants.
- Une distance de 2 mètres doit être respectée en tout temps entre les participants.
- Afin d'éviter les rassemblements, veuillez arriver à l'heure prévue et quitter le site de la patinoire tout de suite après votre activité.

Patinage libre

Il est strictement défendu de :

- s'attrouper ou de flâner en bordure de la patinoire;
- s'asseoir sur le bord de la bande;
- boire ou de manger sur la patinoire;
- patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras, y compris les jeunes enfants;
- se bousculer;
- faire des courses ou de patiner à vitesse excessive;
- faire la chaîne, de jouer à la tague ou de lancer des boules de neige;
- freiner brusquement;
- jeter des objets sur la patinoire;
- patiner dans le sens contraire ou à reculons;
- exécuter des figures de patinage artistique ou de jouer au hockey;
- utiliser des objets sur la patinoire (ex. : balles, rondelles et ballons);
- utiliser des poussettes pour enfants;
- être muni d'écouteurs, d'un téléphone cellulaire ou d'une petite radio portable.

Il est fortement recommandé :

- de porter un casque et des gants protecteurs;
- de se lever le plus rapidement possible après une chute;
- que les débutants utilisent la section qui leur est réservée;
- qu'un adulte accompagne les jeunes enfants.

Bâton rondelle, bâton anneau et patinage artistique

Pratique libre pendant laquelle les participants peuvent exercer leurs habiletés personnelles (ex.: patinage, lancer, maniement et saut de patinage artistique).

Il est obligatoire :

- de porter des patins, des gants protecteurs et un équipement protecteur tel que casque de hockey, protecteur facial complet et protège-cou (bâton rondelle et bâton anneau);
- que toute personne âgée de moins de 7 ans soit accompagnée d'un adulte sur la glace.

Il est strictement défendu de :

- organiser des parties de hockey, de ringuette et des séances avec un entraîneur;
- effectuer des contacts physiques ou des plaquages;
- boire ou manger sur la patinoire;
- effectuer un lancer frappé.